Image not found or type unknown

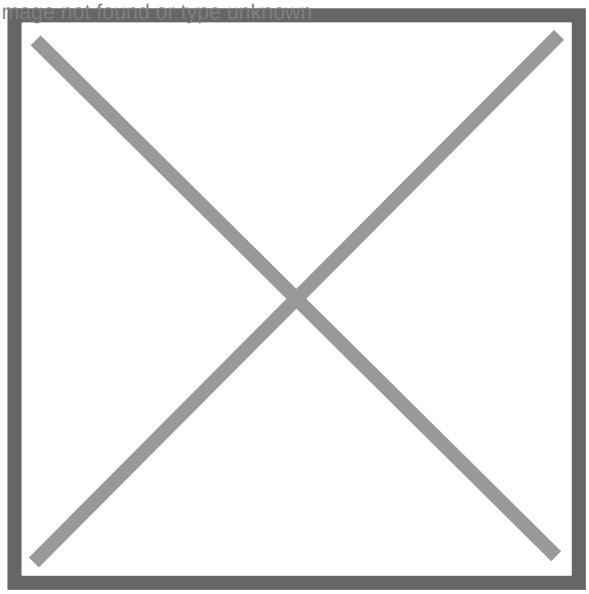

Signature personnelle par prénom

Par **thorene**, le **07/04/2011** à **20:48**

Bonsoir,

J'ai 17 ans et j'aurais voulu avoir plus de renseignements sur la signature personnelle et s'il était légal de signer avec son prénom.

D'avance merci,

Thorene

Par **Tisuisse**, le **07/04/2011** à **22:39**

Bonjour,

Signer quoi ?

Par **thorene**, le **08/04/2011** à **17:23**

Tout. Je vais bientôt signer par exemple un bail. Je voulais savoir s'il était légal que ma signature porte mon nom au lieu de mon nom de famille comme le font tous mes proches.

Par **Tisuisse**, le **08/04/2011** à **17:56**

Je suppose que ce n'est qu'au jour de vos 18 ans que vous irez signer votre bail (sauf si vous êtes émancipé par vos parents) car tant que vous êtes mineur, vous n'avez pas la possibilité de signer un contrat quel qu'il soit.

Par ailleurs, pour tous les documents administratifs, commerciaus, etc. vous devez signer de votre nom de famille, jamais votre prénom seul. La signature du seul prénom rendrait votre contrat inapplicable et vous pourriez vour retrouver avec de très gros problèmes. Donc, signature de votre nom de famille, celui qui figure sur votre acte de naissance car c'est le seul officiel et le seul valable.

Par **Marmotte21**, le **17/11/2021** à **18:38**

Ma fille n indiqué qu
Un seul nom famille sur ses certificat porte le nom famille du père et de moi signe tjr seulement lui du père

Par **Lag0**, le **17/11/2021** à **20:27**

Bonjour,
Personnellement, je signe d'un "grigri" qui ne veut pas dire grand chose et surtout pas mon nom. Je suis bien content d'apprendre que tous les documents que j'ai signé dans ma vie sont sans valeur !!!

Par **morobar**, le **19/11/2021** à **09:42**

Bonjour,

[quote]
Personnellement, je signe d'un "grigri"

[/quote]
Comme tous les médecins, avocats et autres notaires, y compris le maire de ma commune. Quand on signe beaucoup de documents tous les jours, la signature devient vite un gri-gri.

Par **Visiteur**, le **19/11/2021** à **10:55**

Bonjour

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Juridiquement, la signature le nom patronymique n'est qu'un simple usage, c'est un "graphisme" utilisé par quelqu'un pour s'identifier.

J'ai toujours estimé que plus eslle est lisible par le prénom et le nom, plus elle est honnete et reflète la volonté d'être soi-même.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés